

## **Séance publique du 10 juillet 2006**

### **Délibération n° 2006-3524**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association France Algérie Rhône-Alpes**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Créée en 1999, l'association France Algérie Rhône-Alpes a pour objet de participer au développement et au renforcement des liens amicaux entre les sociétés civiles algérienne et française et plus précisément de l'agglomération lyonnaise.

Pour ce faire, l'Association développe des initiatives visant à instaurer des relations de partenariat et de coopération entre les acteurs français et algériens.

C'est dans ce cadre que l'Association a initié un projet avec ses partenaires algérois portant sur la sauvegarde de la Casbah d'Alger (site urbain classé depuis 1992 dans la liste du patrimoine mondial de l'Unesco). Ce projet est l'aboutissement de nombreux échanges engagés depuis 2001 entre les citoyens des deux agglomérations soucieux de contribuer à la préservation de leur patrimoine urbain (avec le concours de l'association Renaissance du Vieux Lyon et l'Association ouvrière des compagnons du devoir de Lyon et leurs partenaires associatifs algérois : l'association des propriétaires de la Casbah et la Fondation Casbah).

Le projet a pour objectif de contribuer à la création d'un centre de formation aux techniques traditionnelles de restauration du bâti ancien de la Casbah d'Alger permettant, à terme, l'émergence d'un corps d'artisans spécialisés.

Il fait suite à une solide démarche d'analyse visant l'étude de faisabilité des points-clefs du futur centre (le cadre légal de la formation professionnelle, la demande des jeunes pour se former à ces métiers, les débouchés, les modalités possibles d'alternance, l'identification des attentes des acteurs institutionnels, l'analyse du marché de la restauration du bâti ancien, la complémentarité avec d'autres centres existants, etc.).

Il se concrétisera par l'organisation d'échanges techniques faisant intervenir les compétences lyonnaises reconnues visant à définir le contenu et les modalités de fonctionnement du centre et représente une subvention de 35 000 € versée par la Communauté urbaine.

Le projet a, par ailleurs, été élaboré en étroite concertation avec les autorités locales algériennes et s'inscrit dans le cadre du volet urbanisme et patrimoine urbain du protocole de coopération signé le 19 mars 2006 entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon, d'une part, et la Wilaya d'Alger, d'autre part ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Attribue** une subvention de fonctionnement de 35 000 € à l'association France Algérie Rhône-Alpes, dont le siège est situé à la Maison des associations 5, place Saint Jean à Lyon 5°.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - section fonctionnement - centre budgétaire 1220 - compte 657 480 - fonction 04 - ligne de gestion 021 662.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,